

Procès-verbal de la session **SPÉCIALE** tenue le **16 JUIN 2014 à 19 heures** à l'hôtel de ville, salle du conseil, sis au 15 rue Caron à Kingsey Falls.

Sont présents :

Micheline PINARD-LAMPRON,	mairesse;
Alain DUCHARME,	conseiller;
Luc DUVAL,	conseiller;
Krystel HOULE-PLANTE,	conseillère;
Marie-Josée PLEAU,	conseillère.

Sont absents :

Christian CÔTÉ,	conseiller;
Christian TISLUCK,	conseiller.

Assistent également à la session :

Lyne FOURNIER,	directrice général par intérim et greffière adjointe.
----------------	---

Annie LEMIEUX

14,180 OUVERTURE DE LA SESSION

La mairesse, Micheline Pinard-Lampron, constate que tous les membres du conseil sont présents et ouvre la session

14,181 CONFORMITÉ DES AVIS DE CONVOCATION

La greffière adjointe déclare qu'elle a signifié conformément à la loi l'avis de convocation aux personnes absentes.

14,182 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Comme il s'agit d'une session spéciale, l'ordre du jour est adopté comme tel.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SESSION
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. PÉRIODE DE QUESTIONS
4. EMBAUCHE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE
5. SIGNATAIRES DES EFFETS DE COMMERCES ET DES CHÈQUES
6. SIGNATAIRES AUTORISÉS DE LA VILLE À POSTE CANADA
7. TRÉSORERIE – Redditions de compte
 - 7.1 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
 - 7.2 TECQ (Taxe sur l'essence et contribution du Québec)
 - 7.3 Recyc-Québec
8. NOMINATION DES MEMBRES DU CCU
9. PARC MARIE-VICTORIN – Appui à une demande de reconnaissance aux fins d'exemption de toute taxe foncière pour l'immeuble situé au 50, rue Gibson

10. CPTAQ – Demande de J. Noël Francoeur inc. – Utilisation à une fin autre que l'agriculture
11. PARC ÉCOLE – Installation des structures de jeux
12. LEVÉE DE LA SESSION

**14-144 RÉSOLUTION NO 14-144
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

14,183 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

14,184 EMBAUCHE D'UNE DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE

**14-145 RÉSOLUTION NO 14-145
EMBAUCHE D'UNE DIRECTRICE GÉNÉRALE
ET GREFFIÈRE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le poste de directeur général et greffier est vacant;
- 2 Une offre d'emploi a été publiée pour remplacer cette personne;
- 3 Le comité de sélection recommande l'embauche de madame Annie Lemieux pour ce poste;
- 4 Les crédits nécessaires à l'exécution de la présente résolution sont prévus au budget;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- EMBAUCHE D'UNE DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE.** La ville ratifie l'embauche de madame Annie Lemieux de Kingsey Falls à titre de directrice générale et greffière.
- 2- CONDITIONS DE TRAVAIL.** Madame Lemieux aura le statut d'employée cadre à temps complet. Elle est engagée sur une base annuelle à raison de **SOIXANTE-DIX MILLE DOLLARS (70 000,00 \$)**. Elle aura droit aux avantages sociaux offerts par la ville selon les délais prévus aux conditions de travail adoptées le 9 décembre 2013. Toutefois, on lui reconnaît trois (3) ans d'ancienneté pour les vacances.
- 3- SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus rapidement possible à madame Annie Lemieux.

La mairesse souhaite la bienvenue à madame Lemieux au sein de l'équipe municipale.

Elle remercie madame Fournier pour son travail durant l'intérim.

14,185 SIGNATAIRES DES EFFETS DE COMMERCE ET DES CHÈQUES

**14-146 RÉSOLUTION NO 14-146
SIGNATURE DES EFFETS
DE COMMERCE ET DES CHÈQUES**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Aux termes de la résolution no 14-145, la ville a embauché madame Annie Lemieux à titre de directrice générale et greffière;
- 2 Il y a lieu d'apporter les modifications nécessaires pour la signature des effets de commerce de la municipalité et des chèques;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **SIGNATURES DES EFFETS DE COMMERCE ET DES CHÈQUES.** Les personnes autorisées à signer les chèques et effets de commerce pour la Ville de Kingsey Falls sont au nombre de quatre, et signent selon l'ordre et priorité suivants :

Une des deux personnes suivantes : la mairesse Micheline Pinard-Lampron ou, en son absence ou incapacité, le maire suppléant Christian Côté;

et

Une des deux personnes suivantes : la directrice générale et greffière Annie Lemieux ou, en son absence ou incapacité, la greffière adjointe Lyne Fournier.

- 2- **SIGNATURES.** Les signataires sont autorisés à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente résolution.
- 3- **REMPACEMENT.** La présente résolution remplace toute résolution adoptée antérieurement à cet effet.

14,186 SIGNATAIRES AUTORISÉS DE LA VILLE À POSTE CANADA

**14-147 RÉSOLUTION NO 14-147
SIGNATAIRES AUTORISÉS DE LA VILLE
À POSTES CANADA**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Postes Canada demande une autorisation pour les personnes de la municipalité qui vont chercher et signer pour le courrier de la municipalité ou qui dépose une demande de services de Postes Canada;
- 2 Il y a eu une nouvelle embauche, il y a lieu de remplacer la résolution no 14-97;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **REMPLACEMENT.** La présente résolution remplace la résolution 14-97.
- 2- **AUTORISATION.** Les personnes suivantes sont autorisées à venir chercher et à signer pour le courrier de la Ville de Kingsey Falls ou à déposer une demande de services de Postes Canada au nom de la ville :

Annie Lemieux;
Lyne Fournier;
Nathalie Patenaude.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Postes Canada, bureau de Kingsey Falls.

14,187 TRÉSORERIE – Redditions de compte

14,187.1 PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

14-148 RÉSOLUTION NO 14-148 PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL UTILISATION DES COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2013

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le ministère des Transports a versé une compensation de 23 351 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2013;
- 2 Les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;
- 3 La présente résolution est accompagnée de l'**annexe A** identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;
- 4 Un vérificateur externe a présenté dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'**annexe B** dûment complété joint à la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU que la Ville de Kingsey Falls informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

14,187.2 PROGRAMME TECQ 2010-2013 (TAXE SUR L'ESSENCE ET CONTRIBUTION DU QUÉBEC)

**14-149 RÉSOLUTION NO 14-149
PROGRAMME TECQ 2010-2013
REDDITION DE COMPTE POUR**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La reddition de compte pour le Programme TECQ 2010-2013 a été produite;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'approuver la reddition de compte préparée pour le Programme TECQ 2010-2103.

14,187.3 RECYC-QUÉBEC

**14-150 RÉSOLUTION NO 14-150
RECYC-QUÉBEC
REDDITION DE COMPTE POUR
L'ANNÉE 2013**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La reddition de compte pour les montants reçus de Recyc-Québec a été produite;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'approuver la reddition de compte préparée pour Recyc-Québec.

14,188 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

**14-151 RÉSOLUTION NO 14-151
NOMINATION DES MEMBRES DU
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville a adopté le règlement 09-08 concernant le comité consultatif d'urbanisme;

- 2 Le mandat des membres du comité consultatif d'urbanisme est de deux ans et que le présent mandat a pris fin le 31 mai 2014;
- 3 Il y a lieu de nommer les membres du comité pour la période du 1^{er} juin 2014 au 31 mai 2016;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **NOMINATION.** Le conseil municipal nomme au comité consultatif d'urbanisme les personnes suivantes :
 - Micheline Pinard-Lampron, mairesse, membre d'office;
 - Luc Duval, conseiller;
 - Marie-Josée Pleau, conseillère;
 - Pascal Bellerose;
 - Pierre Boulay;
 - Jeanne Labbé;
 - Donald Roux;
 - Jocelyn Tremblay.
- 4- **DURÉE DU MANDAT.** La durée du mandat de ces membres est de deux (2) ans, soit du 1^{er} juin 2014 au 31 mai 2016.
- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à chacun des membres du Comité consultatif d'urbanisme.

14,189 PARC MARIE-VICTORIN – Appui à une demande de reconnaissance aux fins d'exemption de toute taxe foncière pour l'immeuble situé au 50, rue Gibson

**14-152 RÉSOLUTION NO 14-152
PARC MARIE-VICTORIN
APPUI À LA DEMANDE DE RECONNAISSANCE
AUX FINS D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le Parc Marie-Victorin a déposé une demande pour obtenir la reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes foncières pour son immeuble situé au 50, rue Gibson;
- 2 En vertu du deuxième alinéa de l'article 243.23 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, la Commission doit consulter la municipalité locale;
- 4 La Ville de Kingsey Falls reconnaît le volet éducatif administré par le Parc Marie-Victorin, notamment les classes vertes et les visites éducatives guidées qui durent pendant toute la saison d'exploitation de cet organisme;
- 5 La ville considère depuis ses débuts le Parc Marie-Victorin comme étant un organisme non imposable;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **APPUI.** La Ville de Kingsey Falls appuie la demande du Parc Marie-Victorin inc. pour obtenir la reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes foncières pour son immeuble situé au 50, rue Gibson.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la Commission municipale du Québec et au Parc Marie-Victorin inc.

14,190 CPTAQ – Appui à la demande de J. Noël Francoeur inc.
– Utilisation à une fin autre que l'agriculture

14-153 RÉSOLUTION NO 14-153
CPTAQ – APPUI À LA DEMANDE
D'UTILISATION À UNE FIN AUTRE
QUE L'AGRICULTURE DE J. NOËL FRANCOEUR INC.

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 J. Noël Francoeur inc. exploite une gravière-sablière sur des lots 12^A-P et 11-P, Rang 10, du cadastre officiel du Canton de Kingsey, circonscription foncière de Drummond, propriété de 9123-6737 Québec inc.;
- 2 J. Noël Francoeur inc. doit obtenir l'autorisation de la CPTAQ pour continuer ses opérations;
- 3 M. Jean-Noël Francoeur a déjà obtenu l'autorisation de la CPTAQ pour l'exploitation de la gravière-sablière en 1998;
- 4 Le plan d'aménagement de J. Noël Francoeur inc. fait en sorte que, après avoir remis les lieux en état, cet emplacement sera reboisé à la fin de l'exploitation;
- 5 Une partie de la superficie prélevée a déjà été aplanie et remise sous couverture végétale avec le sol arabe préservé;
- 6 La demande ne contrevient pas à la réglementation municipale
- 7 La demande n'entraîne aucun impact négatif sur le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants;
- 8 L'usage demandé n'influencera pas le développement des activités agricoles avoisinantes considérant qu'il est situé au milieu de terrains boisés;
- 9 L'usage demandé n'entraînera aucune contrainte supplémentaire sur les distances séparatrices d'odeurs applicables pour les productions d'élevage environnantes;
- 10 Il n'y a aucun effet négatif sur la préservation des ressources eau et sol du secteur;

11 Il n'y a pas d'emplacements en zone blanche pour ce type de projet;

12 La CPTAQ demande l'avis de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

1- **APPUI DE LA DEMANDE.** La Ville de Kingsey Falls appuie la demande de J. Noël Francoeur inc. relativement à sa demande d'utilisation à des fins autres qu'agricoles sur le lot 12-P et 11-P, RANG 10, du cadastre officiel du CANTON DE KINGSEY, circonscription foncière de DRUMMOND, soit pour l'exploitation d'une gravière-sablière.

2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à J. Noël Francoeur inc. et à la CPTAQ.

14,191 PARC ÉCOLE – Installation des structures de jeux

Les membres du conseil désirent obtenir des informations additionnelles concernant les travaux à effectuer au parc école.

Ce point est remis à une prochaine session.

14,192 LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 19 h 45.

Micheline Pinard-Lampron
Mairesse

Lyne Fournier
Directrice générale par intérim et
greffière adjointe